

Les Lilas, le 18 avril 2012

Monsieur **Jacques RIBS**
Président
France Terre d'Asile
24, rue Marc Seguin
75018 Paris

**Réponse du Front de Gauche thématique
« Pour le droit des migrant-e-s et contre le racisme »**

Le gouvernement n'a eu de cesse de remettre en cause le droit d'asile par ses politiques sécuritaires et racistes et par l'ensemble des restrictions budgétaires qui les ont accompagnées du point de vue de l'accueil et de l'accompagnement. Les politiques menées en matière d'immigration n'ont pas épargné, bien au contraire, les réfugiés qui ont subi un durcissement extrêmement grave des conditions d'accès et d'obtention du statut. Vous avez pleinement raison de dénoncer le fait que les demandeurs d'asile ont été considérés par ce gouvernement comme des fraudeurs en puissance. Diviser pour mieux régner, terroriser pour mieux contrôler, il est temps de mettre un terme à cette politique qui défigure la République !

Notre programme « l'humain d'abord » affirme que l'immigration n'est pas un problème et que par ailleurs, les politiques en matière de droit d'asile doivent être totalement déconnectées des politiques migratoires afin de pleinement respecter ce droit fondamental qui implique des devoirs à l'Etat. Notre République doit enfin de nouveau respecter l'esprit et la lettre de la Convention de Genève sur les réfugiés.

Nos principes en la matière sont clairs. Notre République a le devoir de protection de toutes les personnes contraintes de fuir les persécutions et toutes les violations des droits humains engendrés par les désordres mondiaux. Aucune personne ne doit subir de refoulement vers des pays où leur sécurité serait menacée. Enfin, les demandeurs d'asile doivent être considérés comme des réfugiés présumés et non des fraudeurs potentiels, et des droits économiques, sociaux et culturels, doivent leur être reconnus.

Le Front de Gauche est ainsi pour le rattachement de l'Office français de protection des réfugié-e-s et apatrides au ministère des affaires étrangères (et non au ministère de l'Intérieur), pour accorder le droit

au séjour et au travail aux demandeurs d'asile, pour l'interdiction d'expulser des demandeurs d'asile de pays en guerre, pour étendre le droit d'asile aux personnes victimes de persécutions ou de traitement inhumains commis par des organisations non étatiques, pour la suppression de la liste des pays dits « surs », pour l'instauration d'un droit de demande d'asile directe à l'Ofpra sans autorisations préalables des préfetures, pour s'opposer au règlement Dublin 2 afin de garantir la liberté pour le demandeur de choisir son pays d'accueil et supprimer la procédure dite « prioritaire » expéditive, sans aides sociales et contraire aux droits de recours à la Cours Nationale du Droit d'Asile.

1- Encadrer la durée maximale de procédure dans un délai raisonnable

Le Front de gauche est favorable à une réduction de la durée de traitement des dossiers de demande d'asile. D'abord et avant tout au nom du respect et de l'obligation de protection des demandeurs. Mais néanmoins, la qualité de l'examen de la demande ne doit en aucun cas en pâtir. Le délai de 6 mois sera-t-il atteignable ? Nous ne pouvons en l'état nous prononcer avec assurance. Le Dispositif National d'Accueil devra voir ses moyens augmentés afin d'en améliorer le fonctionnement.

Nous pensons par ailleurs que les questions d'ordre budgétaire ne doivent pas selon nous interférer dans le choix de cette durée. Les moyens alloués aux Centres d'accueil pour demandeur d'asile (CADA) doivent correspondre aux besoins évalués. Il est évident que du point de vue de l'hébergement d'urgence, le compte n'y est pas.

L'arrêt de la politique du chiffre en matière d'arrestations et de reconduite à la frontière permettra en outre des économies conséquentes dans le budget de l'Etat.

Aussi, nous tenons à rappeler que le Front de Gauche définit son orientation en résistance et opposition aux politiques d'austérité qui visent à restreindre les dépenses publiques.

Enfin, le Front de Gauche défend l'octroi du droit séjour et du droit au travail aux demandeurs d'asile dès l'enregistrement de leur demande et non au bout d'un an si aucune décision définitive sur la demande d'asile n'a été prise. L'ensemble des droits, tels que les droits à la santé, le droit à langue doivent également être garantis afin de contribuer à la meilleure insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés.

2- Instaurer un recours suspensif pour tous

Le Front de Gauche est pour la suppression de la procédure dite « prioritaire » expéditive, qui supprime les aides sociales et est en totale contradiction aux droits de recours à la Cours Nationale du Droit d'Asile. Tout demandeur d'asile doit être admis au séjour et doit pouvoir bénéficier d'un recours de plein droit suspensif.

Nous sommes comme vous opposés également à la notion de pays d'origine sûrs qui contredit l'article 3 de la Convention de Genève de 1951. Nous sommes au contraire pour l'extension du droit d'asile aux personnes victimes de persécutions ou de traitements inhumains commis par des organisations non étatiques. Il faut en permanence pouvoir tenir compte des causes pouvant être nouvelles d'exils forcés pouvant affecter des groupes entiers de personnes. La question des réfugiés climatiques, des déplacés environnementaux doit faire l'objet d'une attention particulière afin de permettre la mise en place de nouveaux instruments de protection internationale.

L'égalité des droits doit être effective sur l'ensemble du territoire de la République par le biais d'un traitement unique des demandes d'asile.

3- Améliorer la qualité des décisions de première instance

Le Front de Gauche défend le rattachement de l'Office français de protection des réfugié-e-s et apatrides (OFPRA) au ministère des Affaires étrangères et non au ministère de l'intérieur.

Le nombre élevé de recours révèle tout le dysfonctionnement du dispositif et les remises en cause dans les faits en France du droit d'asile. Nous partageons votre objectif d'améliorer la qualité des décisions de l'Ofpra.

Nous approuvons également votre proposition d'ouvrir le conseil d'administration de l'Ofpra aux associations impliquées dans le droit d'asile.

Le Front de Gauche souhaite que les indicateurs d'évaluation administrative cessent d'être soumis à une logique gestionnaire libérale de réduction systématique des coûts mais relèvent au contraire de la satisfaction des besoins, des missions auxquels ils sont censés répondre. Votre proposition d'instaurer un indicateur qualitatif basé sur le taux d'annulation des décisions de l'Ofpra par la CNDA nous semble pertinente.

4- Rappeler et renforcer les piliers de notre politique de l'accueil

Le Front de Gauche organisera un accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés qui respecte réellement leur dignité et leurs droits fondamentaux tout en leur assurant un accompagnement social vers l'insertion.

Nous approuvons donc votre demande de considérer comme prioritaire la mise en place d'un accompagnement de qualité à disposition de tous les demandeurs d'asile. Le droit à l'hébergement doit être effectif et correspondre à une redéfinition du maillage du territoire en CADA.

5- Appréhender les CADA comme lieux de transition

Oui, les CADA doivent redevenir des lieux d'accueil transitoire, accompagnant de façon globale les demandeurs d'asile. Cela nécessite la mise en place d'activités d'accompagnement à cette transition,

comme l'apprentissage du français, la formation professionnelle, la transmission des principes de la républiques et l'information sur les droits.

6- Redéfinir la place des plateformes d'accueil et de l'hébergement d'urgence

Les plates formes d'accueil doivent retrouver leur rôle d'accueil et d'orientation des primo-arrivants afin d'assurer le plus rapidement possible l'orientation des demandeurs d'asile vers les Cda. Si les capacités d'accueil en hébergement d'urgence doivent être augmentées, celles de l'hébergement en Cda également. Car c'est avant tout en Cda que les demandeurs doivent être accueillis et accompagnés.

7- Prévoir la sortie des Cda

La sortie des Cda sera d'autant plus claire et facilitée si en aval des dispositifs d'intégration adéquats sont réellement mis en place pour accueillir les réfugiés au statut reconnu ainsi qu'une politique alternative pour les déboutés du droit d'asile.

Et là, quand se pose la question du traitement des déboutés, intervient la logique politique en matière migratoire.

Le Front de Gauche interdira les expulsions des demandeurs d'asile de pays en guerre. L'aide au retour volontaire sera à soutenir.

Par contre, en dehors des retours volontaires, nous ne voyons pas bien comment une procédure d'expulsion, de reconduite à la frontière, peut se faire dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

Le Front de gauche est pour la dépénalisation du séjour irrégulier, la fermeture des centres de rétention. Nous sommes favorable à la régularisation des personnes en situation administrative irrégulière. L'octroi du droit au travail pour les demandeurs d'asile leur permettra par ailleurs, pour celles et ceux qui seraient déboutés à l'issue de leur demande de pouvoir être régularisé, avec promesse d'embauche par exemple.

8- Créer un Ministère des Migrations et de la Protection internationale

9- Créer des agences régionales d'accueil des migrants et de l'intégration

Nous ne pouvons nous prononcer fermement sur cette question. Il est clair pour nous que la question du droit d'asile ne doit en aucun cas continuer de relever des prérogatives du Ministère de l'intérieur, tout comme les questions migratoires, d'entrée, et d'accueil et de séjour. Faut-il pour autant un ministère regroupant et les questions du droit d'asile et d'accueil et de séjour des étrangers et des conditions d'intégration ? Afin de garantir l'égalité des droits, et l'accès aux droits communs pour tous les résidents étrangers, le Front de gauche serait

plus favorable à une prise en compte dans chaque ministère (du travail, de la famille, de la santé, de l'éducation, *etc.*) des moyens à mettre en œuvre pour garantir cet égal accès aux droits communs. Le Front de gauche souhaite qu'un débat avec l'ensemble des acteurs compétents puisse avoir lieu afin de le trancher.

10-Rechercher l'harmonisation sur la base des standards les plus élevés

Nous sommes d'accord avec vous pour dire que la nouvelle politique de l'asile doit viser une harmonisation sur la base de standards élevés, s'inspirant des meilleures pratiques au sein de l'Union européenne. Il est urgent de rompre avec la logique inverse qui prédomine et voit se multiplier les dérogations aux règles communes en vue de restreindre l'accès au droit d'asile.

11-Evaluer l'ensemble des pratiques nationales au sein de l'Union européenne

Forcément qui dit harmonisation par le haut, exige des outils indépendants et démocratiques pour effectuer les évaluations des politiques menées. Mais il nous faut également appréhender les mesures coercitives à l'encontre des pays se refusant d'appliquer dans les faits la Convention de Genève.

12-Placer la solidarité entre Etats membres au cœur du régime européen

Le Front de gauche s'oppose au règlement de Dublin 2 et exigera la liberté totale pour le demandeur d'asile de choisir son pays d'accueil. La solidarité entre les Etats membres de l'U.E ne doit pas être une solidarité pour mieux fermer les frontières et bafouer le droit d'asile, ou abandonner un Etat à des situations ingérables et au final abandonner nombre de femmes et d'hommes à voir leurs droits bafoués.

Le règlement Dublin 2 stipule que les demandeurs d'asile ne peuvent demander l'asile que dans le premier pays où ils ont pénétré l'espace Schengen. Résultat, la Grèce concentre 90% actuellement des demandes d'asile en Europe. La Cour européenne des Droits de l'Homme a par ailleurs reconnu que la Grèce ne respectait pas le droit des demandeurs d'asile, en accordant très peu de statuts (0,5 %) au terme de procédures quasi inaccessibles pour eux. De très nombreux réfugiés se retrouvent prisonniers de la Grèce, leurs droits humains les plus élémentaires sont bafoués, et avec l'aggravation de la crise économique leurs besoins vitaux ne sont plus satisfaits. Pour le Front de gauche, c'est un véritable scandale humanitaire. De nombreux pays en Europe ont suspendus les renvois en Grèce suite à cette décision de la Cour Européenne des droits de l'Homme, mais pas la France !

Plutôt que de mettre en place le Mécanisme Européen de Stabilité financière, puis le futur traité Sarkozy-Merkel, visant à imposer des politiques libérales d'austérité, l'union européenne devrait instaurer

des mécanismes de réelle solidarité au service de la satisfaction des besoins. Afin de ne pas laisser un Etat membre confronté à une incapacité d'accueillir dans de bonnes conditions un afflux de demandeurs d'asile.

13-Garantir l'accès des réfugiés extracommunautaires au territoire européen

Aujourd'hui, force est de constater que le capitalisme financier mondialisé veut imposer la liberté de circulation des capitaux et des marchandises, surexploiter les travailleuses et les travailleurs dans un dumping social sans limite, tout en érigeant des forteresses contre la libre circulation des femmes et des hommes. C'est bien l'inverse qu'il nous faut bâtir. Aucune frontière, à moins d'instaurer un régime autoritaire, ne peut être infranchissable. Les restrictions à la liberté de circulation n'aboutissent qu'à un seul résultat, la restriction de l'ensemble des droits et des libertés. Les demandeurs d'asile le paient de leur vie.

Le Front de Gauche s'engage à désobéir aux directives européennes et aux dispositifs qui en la matière violent les droits et la liberté fondamentale de libre circulation des femmes et des hommes. Nous nous opposerons ainsi à l'agence Frontex.

Nous nous opposerons aussi aux politiques d'externalisation du contrôle des frontières, aux accords bilatéraux qui conditionnent l'aide au développement à la maîtrise des flux migratoires et au dispositif juridique dit de « réadmission » qui s'appuie de plus bien souvent sur des régimes autoritaires violant les droits fondamentaux des personnes réadmisées.

Plutôt qu'une agence Frontex, une agence européenne spécifiquement consacrée à des missions de protection des personnes aux frontières répondrait bien plus à l'intérêt général.

14-Les parcours de séjour doivent être sécurisés

Le Front de Gauche est également pour sortir de la précarité les résidents étrangers. Mais nous sommes favorable, pour assurer une stabilité du droit au séjour à l'instauration d'une carte unique de 10 ans. Chacune et chacun doit se voir reconnaître le droit à une vie privée et familiale ainsi que le droit de travailler. Nous mettrons un terme aux segmentations administratives et à l'arbitraire des préfectures qui ne visent qu'à précariser et à durcir les conditions d'entrée et de séjour en France.

Quelque soit la raison initiale qui a motivé la demande de séjour (regroupement familial, études, raisons médicales, travail, asile, *etc.*), toute personne doit avoir le droit de travailler et de vivre en famille. La segmentation administrative qui impose des traitements différenciés dans les critères exigés et aboutit à des titres ouvrant (ou plutôt limitant) également à des droits et des durées différenciés poursuit les mêmes buts : dissuader la demande de séjour, limiter l'octroi des titres, précariser le résident étranger, réduire ses droits et ses libertés.

Cette situation aggrave les inégalités, les surexploitations, les atteintes aux libertés. Non seulement c'est intolérable pour les premiers concernés, mais cela a des conséquences pour l'ensemble des salariés : Cela fragilise les droits et les rapports de force de tous et toutes dans l'ensemble des secteurs non délocalisables. Cela porte atteinte aux libertés fondamentales de l'ensemble des français-e-s engagés dans des couples mixtes. Cela brise les vies des enfants nés français, scolarisés dans nos écoles, mais menacés d'expulsion parce que de parents sans papiers. Cela défigure la République.

15-Le droit de vivre en famille doit être effectif

Nous souhaitons restaurer pleinement le droit au regroupement familial et revenir sur l'ensemble des entorses dont il a été victime. L'ensemble des résident-e-s étranger-e-s ainsi que tous les membres de leur famille doit avoir accès aux droits communs sans restrictions. Nous ne considérons pas qu'il soit légitime de poser des conditions de revenus et de taille de logement. Ces conditions, si elles étaient appliquées aux familles françaises occasionneraient combien de bannissement ?

La France doit enfin respecter les conventions internationales, Droits de l'enfant, sauvegarde des Droits de l'homme et elle doit ratifier la convention des Droits des travailleuses et travailleurs migrants.

16-Les migrations professionnelles doivent être organisées avec plus de cohérence

Le Front de gauche souhaite rompre avec les conceptions utilitaristes de l'immigration. Nous ne sommes pas d'accord pour conditionner l'octroi de titres de séjour en fonction des besoins de main d'œuvre du pays d'accueil. Cette conception justifie les pillages de cerveaux et sert les politiques dominées par le prisme de la réduction des flux migratoires et des restrictions. Il est urgent de rompre avec la logique de « l'immigration choisie. »

Nous sommes également opposés au conditionnement des régularisations avec le fait d'occuper un emploi considéré « en tension », forcer les employeurs à prouver qu'ils n'ont pu recruter personne d'autre à Pôle Emploi alors que le salarié occupe déjà cet emploi depuis plusieurs mois ou voir plusieurs années révèle une volonté idéologique d'assimiler immigration et chômage. C'est une préférence nationale qui ne dit pas son nom et nous devons la combattre. Nous faisons pleinement nôtre le slogan de la grève des travailleuses et travailleurs sans papiers : « Ils/elles vivent ici, ils/elles bossent ici, ils/elles restent ici »

Et nous sommes également fortement opposés à la régularisation par le travail telle qu'elle fonctionne actuellement. Aujourd'hui, une régularisation par le travail consiste en un titre de séjour précaire qui menotte le salarié avec son employeur et le cantonne à un métier. S'il se fait licencier, il perd son titre et peut se faire expulser. De même si son nombre d'heures de travail annuel est insuffisant. Si son

employeur ne respecte pas le droit du travail, idem C'est une nouvelle forme d'esclavagisme intolérable. C'est bien l'employeur qui est seul fautif si le contrat de travail n'est pas conforme au droit du travail et aux conventions collectives. Le lien entre l'employeur et le salarié est un lien de subordination.

Doit être retenu la demande portée par le salarié lui-même sur la seule base d'un contrat de travail en cours ou à venir et non sa conformité avec le droit du travail, qui est de la responsabilité de l'employeur et qui ne peut lui être imputable. Nous sommes contre la clause d'opposabilité pour non-conformité avec le droit du travail.

Aux inspecteurs du travail, dont nous augmenterons considérablement le nombre par le biais d'un plan massif de recrutement d'agir pour faire respecter le code du travail et sans conséquence pour le titre de séjour du travailleur déjà victime.

Ce n'est pas au demandeur d'un titre de séjour de pâtir dans sa régularisation ou dans le renouvellement de son titre, des patrons voyous, de la précarité de l'emploi, ou du chômage.

17-La politique de visas doit favoriser les échanges de compétences et de savoirs

Le dernier rapport de la CIMADE sur les pratiques consulaires révèle le véritable scandale de ces politiques de visa, véritable outil de gestion des flux migratoires de l'Etat français à l'image de cette politique : xénophobe, tatillonne, sans droits collectifs laissant la porte ouverte aux petits pouvoirs et à la corruption.

La gestion des visas doit revenir au Ministère des affaires étrangères et plus au ministère de l'intérieur. La nécessité d'un visa pour entrer en France doit cesser d'être une sélection par l'argent et le statut social.

La question du maintien des visas de court ou long séjour n'a pas été discutée collectivement au sein du Front de Gauche : Cependant, si ceux-ci étaient maintenus, il nous semble évident que :

- La liste des pièces demandées par les consulats soit définie exhaustivement par arrêté
- L'instruction de la demande ne devra pas dépasser deux mois
- Tout refus devra être motivé
- Les conditions d'obtention du visa, court ou long séjour, seront très minimales. Elles ne pourront pas contenir de conditions de ressources ou de résidence.
- Le prix du visa (dossier compris) sera abaissé. `

18-Repenser un contrat d'affiliation

Nous partageons votre analyse. C'est d'abord à l'Etat et à l'ensemble des collectivités territoriales de créer les conditions de l'accès aux droits et de faciliter l'intégration des migrants. Le droit à la langue doit devenir enfin effectif. Pour ce faire L'Etat doit s'en donner les moyens en mobilisant l'Education nationale, en accordant de réels soutiens financiers et pérennes aux associations, et en assurant ainsi sur

l'ensemble du territoire l'accès effectif pour toutes et tous à des cours de français, à des ateliers sociolinguistiques intégrant la transmission des principes républicains dont la laïcité.

L'effectivité de cet accès à la langue pourra être renforcée par une politique publique à créer, qui permettra de garantir l'application de l'article L6111-2 du code du travail en ce qui concerne les actions de formation professionnelle en faveur de l'apprentissage de la langue française.

En aucun cas la réussite à ces programmes ne doivent conditionner le droit au séjour.

19-Lutter contre les discriminations

Le Front de Gauche s'est engagé pour l'adoption d'une grande loi républicaine d'égalité des droits et de lutte contre toutes les discriminations (racistes, xénophobes, sexistes, homophobes/transphobes, à raison d'un handicap ou de l'état de santé, *etc.*) et d'égalité des droits avant fin 2012. Actuellement en effet, il existe beaucoup de propositions de lois parcellaires et il nous semble nécessaire de toutes les réunir pour faire progresser le vivre ensemble et faire appliquer dans les faits l'égalité des droits et condamner réellement le délit que constitue l'acte de discriminer.

Dans le programme l'humain d'abord, nous nous sommes engagés pour le rétablissement de la Halde en tant qu'autorité universelle de lutte contre toutes les discriminations et identifiable comme telle par les personnes discriminées car nous avons été résolument contre la régression occasionnée par son remplacement par le Défenseur des droits. Dans le cadre de l'approfondissement de notre programme initié par les fronts de gauche thématiques, qui regroupent outre les composantes politiques historiques du Front de gauche, de nombreux militant-e-s syndicalistes et associatifs, le Front de Gauche « pour les droits des migrant-e-s et contre le racisme » s'interroge sur la création d'un conseil supérieur de lutte contre les discriminations et pour l'égalité avec saisine citoyenne et pour le Front de Gauche des libertés, plus que la création d'Autorités indépendantes, l'enjeu est de permettre à la justice d'appliquer réellement la loi et de prendre en compte la lutte contre les discriminations dans ses priorités.

Concernant les discriminations dans l'accès au logement social et privé, l'anonymat des candidatures est une des propositions la plus fréquemment avancée. Le Front de Gauche y est favorable mais ce type de mesure ne suffit pas car des études ont montré la faiblesse de leur impact.

Il est important de rappeler que la discrimination est un délit prévu par le code pénal. Cette infraction est hélas souvent difficile à prouver. Afin de garantir l'effectivité de la Loi, le Front de Gauche s'engage à faire de la lutte contre toutes les formes de discriminations un axe fort de sa politique. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre un terme aux politiques de RGPP et aux politiques du chiffre dictées à la Police.

Les policiers doivent bénéficier d'une réelle formation afin de leur

permettre de bien apprendre à détecter et caractériser ces types de délit. Dans les commissariats, un accueil respectueux et attentif doit être accordé à toute plainte se référant à une discrimination, ce qui est très loin d'être le cas. Il est nécessaire également de se doter de réels moyens d'enquête. Le Front de Gauche est favorable à ce que des officiers de Police judiciaire, particulièrement bien formés sur les atteintes à la personne et volontaires, soient détachées du ministère de l'Intérieur auprès juridictions et sous autorité du juge d'instruction, afin qu'ils puissent s'extraire des pressions hiérarchique liées aux logiques du chiffre. Le taux d'élucidation de ces affaires étant fréquemment moins élevé que pour d'autres délits, il est fréquent actuellement que les enquêtes ne soient pas menées.

Afin de lutter efficacement contre les discriminations à l'embauche, dans l'emploi et dans les stages, le nombre d'inspecteur-trice-s du travail sera considérablement augmenté dans le cadre d'un recrutement massif. Nous défendons également l'anonymisation des candidatures à l'emploi et aux stages.

Pour le Front de Gauche il faut en finir avec les « emplois fermés ». Si l'essentiel de ces emplois fermés (4,5 millions) relève de la fonction publique, on trouve également des professions relevant du secteur privé, et notamment de l'exercice libéral (professions réglementées ou relevant d'un Ordre): avocats, médecins, architectes, pharmaciens, débitants de boisson, gardiennage, etc.

La loi du 26 juillet 2005 a ouvert la fonction publique aux étrangers ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, réservant aux nationaux les postes impliquant l'exercice de la souveraineté (armée, police, magistrature, diplomatie et administration fiscale). En revanche, les étrangers non communautaires n'ont accès qu'aux emplois publics liés à l'enseignement supérieur et à la recherche. La directive européenne de 2003 sur le statut des ressortissants de pays tiers résidents depuis plus de 5 ans qui prévoit l'égalité dans l'accès à l'emploi, aurait dû être transposée par la France, avant 2006. Le secteur hospitalier est emblématique de la constitution d'une sous-classe de praticiens étrangers, confinés dans des statuts précaires de vacataires du fait de leur nationalité ou de la non reconnaissance de leur diplôme, alors qu'ils assurent souvent les mêmes tâches que des praticiens nationaux.

La compétence des travailleurs ne se juge pas à leur nationalité. Il faut mettre fin aux emplois fermés dans toutes les professions qui ont été ouvertes aux européens communautaires, en permettant à toutes et tous de postuler à une embauche ou de se présenter à des concours de recrutement. Le Front de Gauche, défendra la résorption des emplois fermés (limités aux professions strictement régaliennes) dans le cadre de l'adoption d'une grande loi républicaine de lutte contre toutes les discriminations et d'égalité des droits avant fin 2012 afin de faire triompher le principe « Même sol, même droits ».

20- Favoriser la citoyenneté de résidence

Nous sommes favorables au droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales. La participation civique au sein de la

société d'accueil doit enfin être pleinement reconnue.

21-Stabiliser le droit de la nationalité et en finir avec l'ère du soupçon

Ce fut inouï et scandaleux d'entendre en cette mandature un ministre se féliciter du recul du nombre de naturalisation. Nous sommes au contraire pour nous féliciter que nombre de femmes et d'hommes choisissent de demander la nationalité française. Il faut faire France de tout bois ! Nous sommes pour le droit du sol intégral et le droit d'acquérir la nationalité française pour tout résident(e) étranger(e) qui le souhaite dès 5 ans de résidence.

Cette règle doit s'appliquer sur tout le territoire de la République et ne souffrir d'aucun arbitraire des préfectures.

Oui, il faut en finir avec l'ère du soupçon généralisé qui révèle la xénophobie d'état qui a été instaurée.

22-L'enfermement des enfants doit être interdit

Nous sommes favorables à l'interdiction de l'enfermement des enfants tout comme à l'interdiction de l'enfermement des familles qui les séparent de leurs enfants.

Mais le Front de Gauche n'accepte pas l'enfermement en général d'un être humain du seul fait de sa situation administrative, du seul fait d'avoir usé de sa liberté de circulation.

Nous nous positionnons clairement pour la fermeture des centres de rétention.

Nous abrogerons toute disposition légale visant à pénaliser le séjour des étrangers.

23-Un schéma national de protection et de solidarité impliquant l'Etat, les départements et les associations doit être mis en place

Vous avez raison d'insister sur la forte dégradation des conditions de prise en charge des mineurs isolés. Les lois françaises et la Convention internationale des droits de l'enfant ne sont plus respectées. Les mineurs isolés étrangers sont de plus en plus considérés avant tout comme étranger et non plus comme mineurs et qui plus est mineurs isolés en danger, alors que les mineurs étrangers doivent selon les textes bien relever de la protection de l'enfance. Bien sur, l'Etat est le premier responsable de cette situation en n'accordant pas les moyens nécessaires aux collectivités pour assumer les missions qui sont les leurs. Mais les départements les plus concernés par un nombre conséquent de mineurs isolés, tels que Paris, la Seine St Denis, l'île et Vilaine notamment, ne peuvent s'en exonérer en dépit du droit. Il n'est pas acceptable que des départements évoquent, en premier réflexe, la charge financière insupportable ou se déclarent incompétents.

Votre association est très bien placée, puisque le Conseil de Paris lui a sous-traité l'accueil des mineurs en danger, pour savoir que

Paris (mais aussi la Seine St Denis) ont mis en place des dispositifs qui font obstacle de fait à la prise en charge des mineurs. Résultat de nombreux jeunes dorment dehors, errent dans les rues, se retrouvent en grand danger, ce qui est intolérable.

Nous devons restaurer le travail de terrain, de repérage, par des maraudes régulières, pour assurer la mise en confiance puis la mise à l'abri, dans des équipements d'hébergement adaptés au public, et assurer un accompagnement des jeunes de qualité, avec des éducateurs spécialisés pour assurer un suivi socio-éducatif et les amener vers les dispositifs de droit commun. La scolarisation, l'accompagnement à la formation puis à l'insertion doit être effectif. Un mineur doit être considéré comme la loi le stipule, c'est-à-dire âgé de moins de 18 ans. Aucun mineur ne doit être considéré comme « pas assez mineur ». Le Front de gauche est par ailleurs comme vous pour qu'on renonce enfin à l'expertise osseuse prétendant déterminer l'âge et qu'on donne une autorité absolue aux documents d'Etat civil. Aussi, un jeune isolé en danger se déclarant mineur doit être présumé mineur et non présumé menteur et bénéficiaire de la mise à l'abri pendant la période d'attente de la décision du juge des enfants. Là aussi, et même plus encore, la suspicion doit cesser !

Aussi, la signature des contrats jeunes majeurs, afin de prolonger les prises en charge jusqu'à 21 ans, ne doit plus faire l'objet de dissuasion tel qu'on peut le constater. Au lieu de regarder le coût, les collectivités doivent s'engager dans la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant.

En conclusion, il est urgence d'instaurer un schéma national impliquant l'Etat, les départements et les associations pour garantir la prise en charge immédiate et effective des mineurs isolés étrangers, prévoyant d'adapter des dotations budgétaires correspondant à la satisfaction des besoins.

24-Etre moteur dans l'adoption d'une directive européenne sur le statut des mineurs isolés étrangers

Nous approuvons votre proposition. La France doit en effet jouer un rôle moteur pour que soit mis en place une harmonisation par le haut, au travers d'un texte de référence régissant l'ensemble des situations auxquelles sont confrontés les mineurs isolés sur le territoire de l'Union Européenne. Et bien sur nous souscrivons pleinement à la mise en place de politiques extrêmement ferme contre toutes formes de traite et d'exploitation des enfants à l'intérieur de l'Europe comme au-delà des frontières.

25-La privation de liberté doit rester une mesure exceptionnelle

Nous vous invitons à vous reporter à la réponse à la question 22.

26-La régularisation est un outil de régulation qui doit

s'appuyer sur des critères transparents

Le Front de Gauche est favorable à la régularisation de l'ensemble des personnes sans papiers pour en finir avec la situation laissée par la droite et donc la régularisation des travailleuses et des travailleurs, des jeunes majeurs et des familles des enfants scolarisés. Ces régularisations ne doivent plus être effectuées sous l'arbitraire des préfetures. Le cas par cas est contraire au principe républicain qui veut que la loi s'applique de façon équivalente à toutes et tous, sur l'ensemble du territoire. Elle résulte « du fait du prince » et ne peut qu'être en soit indigne du respect des personnes.

Concernant les critères, le Front de Gauche est opposé au fait d'exiger comme critère de régularisation un nombre d'années de présence sur le territoire français. Ce temps de clandestinité imposé aux personnes candidates au titre de séjour est en effet la garantie de voir se perpétuer la surexploitation de travailleuses et travailleurs sans droits. La régularisation immédiate de l'ensemble des travailleurs occupant un emploi ou possédant une promesse d'embauche permettra au contraire de modifier fortement les conditions de travail et de rémunération de l'ensemble des travailleurs. Quand une partie des travailleurs n'est plus sous la menace du chantage de l'expulsion et condamné à la loi du silence et de la soumission, c'est l'ensemble des conditions du rapport de force qui en est modifié en faveur des salariés. La lutte contre le travail dissimulé a besoin également de la régularisation de l'ensemble des sans papiers. Il en résulte une augmentation de l'ensemble des recettes pour les caisses de solidarité et des caisses de l'Etat par des de nouvelles entrées conséquentes en cotisations sociales et en impôts.

Concernant les critères liés à la capacité de justifier d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche, nous vous invitons à la lecture de la réponse à la question 16 qui précise nos désaccords avec les conditions actuelles des régularisations par le travail.

Le Front de gauche s'engage par ailleurs à refonder le Code de l'Entrée et du Séjour des étrangers et du Droit d'Asile, ainsi que le code du travail. Il nous faut garantir l'égalité républicaine sur l'ensemble du territoire, l'application du même code du travail partout et pour toutes et tous et défendre les libertés fondamentales.

27-Un débat politique à apaiser pour une politique plus juste

L'acharnement législatif et la surenchère dans les discours correspondent de la part du gouvernement actuel d'une stratégie politique globale. Il ne faut pas la limiter à simple stratégie de communication électoraliste. Il s'agit tout d'abord d'encourager la mise en concurrence de tous contre tous, de distiller les peurs et les haines pour mieux imposer une société du contrôle. Il s'agit également de précariser et de permettre, la surexploitation de travailleuses et travailleurs sans droits, notamment dans les secteurs non délocalisables, en leur imposant le chantage permanent à l'expulsion pour les réduire au silence.

La remise en cause de nombre de libertés fondamentales pour les migrants, est également le laboratoire d'expérimentation pour le gouvernement, pour à s'attaquer aux libertés fondamentales de toute la population.

Le Front de gauche s'engage à abroger en premier lieu toutes les lois et décrets qui visent à restreindre le droit au séjour des étrangers en France, pour en finir avec ces politiques racistes et sécuritaires, visant à laisser sans droits et à la merci de l'arbitraire administratif et policier les personnes étrangères.

Simultanément, nous régulariserons toutes les personnes sans papiers puis nous proposerons ensuite de refonder le CESEDA dans le sens d'un droit fort au séjour et d'un titre unique de 10 ans.

Le Front de Gauche veut remettre le peuple au pouvoir. Nous souhaitons convoquer une Assemblée constituante pour bâtir une 6^{ème} République. Il faut impérativement instaurer l'implication citoyenne à tous les niveaux de décisions. C'est également l'esprit de notre campagne, qui se veut être au service de la révolution citoyenne. L'implication de la société civile en règle générale, et des migrants en particulier, sur les politiques doit être organisé.

Au-delà de cette affirmation, il conviendra de trouver les moyens concrets et efficaces, pour que cette implication soit réelle et ne finisse pas en énième consultation sans réel droit de proposition et de regard pour les associations, syndicats ou collectifs de personnes migrantes.

Cela passe également par un véritable soutien aux associations et aux mouvements d'éducation populaire. C'est pourquoi nous souhaitons la création d'un ministère des libertés associatives et de l'éducation populaire, en finir avec les logiques de mise en concurrence des associations et de baisses drastiques de leurs subventions, dont les associations impliquées dans l'accès aux droits sont les premières victimes.

28-Refonder le pilotage national et local

Voir réponse aux questions 8 et 9.

29-La politique européenne d'immigration doit tendre à une égalité des droits et un partenariat équilibré avec les pays tiers

30-Le dialogue régional sur les migrations : mettre en place des coopérations renforcée par zone migratoire

Il est temps de mettre un terme à l'hypocrisie du capitalisme qui pille les pays du Sud, menace l'écosystème et la paix, au profit économique ou politique de quelques uns, tout en organisant la chasse aux migrants.

Pour le Front de Gauche, ce n'est pas la liberté de circulation instaurée par les accords de Schengen qu'il faut remettre en cause, mais les mesures transitoires à l'encontre des ressortissants Bulgares et Roumains, et l'ensemble des dispositions de l'Europe forteresse, de l'agence Frontex, la police des frontières et des accords bilatéraux qui

conditionnent l'aide au développement à la maîtrise des flux migratoires.

Il faut en effet mettre un terme aux accords dits de coopération qui conditionnent les aides à la « maîtrise des flux migratoires ».

Au-delà de ce principe de dissociation, nous engagerons la France dans une politique de coopération entre les peuples, qui guidera notre conception des relations internationales.

Ainsi, nous combattons notamment les principes d'austérité du FMI, de l'Union Européenne, de la BCE et du libre échange de l'OMC, tout en engageant la France pour l'annulation de la dette des pays pauvres.

31-Ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles

Le Front de Gauche s'est déjà engagé en faveur de la ratification par la France de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.